



Montreuil, le 12 janvier 2022

Mme Amélie de MONTCHALIN  
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques  
Courriel : [sp.mtfp@transformation.gouv.fr](mailto:sp.mtfp@transformation.gouv.fr)

Mme Élisabeth BORNE  
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion  
Courriel : [sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr)

N/Réf. : NP/FL/AM  
N°03\_20220112

**Objet: préavis de grève pour le jeudi 27 janvier couvrant l'ensemble des salariés et agents des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie**

Mesdames les Ministres,

Le 27 janvier 2022, la Confédération Générale du Travail a décidé d'appeler l'ensemble des salariés du privé et du public à faire grève que pour leurs revendications salariales soient entendues et mises en œuvre par votre gouvernement. Dans tous les secteurs, l'austérité salariale est de plus en plus insupportable. Il en va de même pour les fonctionnaires territoriaux dont les rémunérations sont bloquées depuis douze ans à cause du gel du point d'indice, que vous avez décidé de maintenir.

Dans le même temps, les mesures de la loi dite de transformation de la fonction publique s'appliquent : vol des congés (passage aux 1607 heures), lignes directrices de gestion de l'austérité, codification de notre statut et liquidation de la fonction publique de carrière, remise en cause de nos instances paritaires... La loi dite de transformation de la Fonction publique entend bien changer la nature de la Fonction publique territoriale, et le gouvernement utilise des moyens de grande ampleur afin d'atteindre ce but. Nombreux sont celles et ceux qui considèrent que ce n'est pas au virus que le président Macron a déclaré la guerre, mais aux services publics territoriaux et aux agents chargés de les mettre en œuvre ! Cela d'autant plus que les personnels ont toujours répondu présent, avec sérieux, professionnalisme, abnégation dans le cadre de la lutte contre les conséquences de la pandémie de COVID-19.

Les raisons de la colère ont atteint leur pleine maturité ! Vous le savez, les mobilisations ont été massives dans les filières du médico-social le 7 décembre et le 11 janvier, dans la filière de l'animation les 14 et 15 décembre avec une participation significative des ATSEM, ou encore contre le passage aux 1607 heures, la remise en cause du droit de grève, et l'ensemble des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique.

Dans ce contexte, la fédération CGT des Services publics a décidé de relayer dans son champ de syndicalisation l'appel à la grève de notre confédération pour la journée du 27 janvier. Nous envisageons cet appel à la grève comme la continuité des récentes mobilisations et comme une étape dans le processus de mobilisation des territoriaux.

... / ...

Nous appelons les fonctionnaires territoriaux, agents publics, contractuels, du champ territorial, salariés des offices de l'habitat, des entreprises de l'eau, de la thanatologie à faire grève le 27 janvier :

- Pour le dégel du point d'indice et son augmentation **immédiate** de 10% ;
- Pour le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans ;
- Pour la réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite ;
- Pour des NAO dans les offices de l'habitat et les entreprises de l'eau avec revalorisation du minimum salarial à 2000 euros et augmentation générale de l'ensemble des rémunérations.

**Ainsi que :**

- Pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique dans sa totalité et dans toutes ses déterminations, ce qui passe par l'annulation des ordonnances qui en sont issues ;
- Pour le retrait du projet de loi 3 DS, dont la « différenciation » des droits est l'objectif principal ;
- Pour 10% de temps de travail en moins, ce qui passe par le rétablissement de tous les accords sur le temps de travail passés avant 2001 ;
- Pour une augmentation de 10% des effectifs de la Fonction publique ;
- Pour une stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes ;
- Pour en finir avec l'état d'urgence dit sanitaire et ses mesures liberticides et coercitives ;
- Pour la défense et le renforcement des Services publics locaux et l'arrêt de tous les processus de privatisation ;
- Pour l'abrogation du jour de carence.

Afin de permettre à l'ensemble des agents de notre champ syndical d'exprimer leurs revendications et de se mobiliser par la grève et les manifestations, **la fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24 heures pour la journée du jeudi 27 janvier 2022.**

Conformément aux dispositions légales couvrant le dépôt d'un préavis de grève, nous vous sollicitons pour l'ouverture immédiate de négociations sur la base de nos revendications.

Dans cette attente, nous vous adressons, Mesdames les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics  
Natacha POMMET,



Secrétaire générale